



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°26 - SEPTEMBRE 2016

Le mot du Maire

La saison estivale touche à sa fin, mais il m'est particulièrement douloureux de constater une fois de plus, les incivilités en tout genre dont elle a été ponctuée : tapages nocturnes, dégradations, feux de plastique ou autres, ordures régulièrement déposées au pied des containers de tri, altercations entre voisins...etc. Souvent les protagonistes sont bien connus de la mairie et de la gendarmerie, mais ces incivilités occupent 80% de mon temps alors que les trublions sont une minorité. Les pouvoirs de police du maire sont à ce moment-là mis à rude épreuve, car face à la provocation permanente de ces auteurs malsains, mes pouvoirs atteignent vite leurs limites et les perturbateurs n'attendent souvent qu'une chose, un faux pas de ma part pour que je me retrouve à la gendarmerie à leur place... Il me faut donc souvent garder mes mains dans mes poches, garder mon sang froid et me contenter d'un simple rappel à la loi ce que font aussi les gendarmes. Face à ce désarroi de ne pouvoir faire plus, j'ai donc interpellé le procureur de la République, afin de me donner des solutions, mais à ce jour, pas de réponse. Alors dormez tranquille auteurs d'incivilités en tout genre et continuez de me rire au nez lorsque j'interviens, la justice veille sur vous sans vous déranger pendant que les honnêtes gens trinquent.

Avec tout mon dévouement.
Patrick Foulon



Nous vous rappelons qu'il est possible de déposer vos déchets verts à St Père, le lundi et le samedi de 9h à 12h sur le [site de la cognée](#) !



L'édito

J'espère qu'à l'instar de ces cigognes venues se reposer à Saint Père le 31 août avant de repartir pour un long voyage, vous avez profité de la période estivale pour prendre du repos. Vous allez pouvoir ainsi reprendre toutes vos activités travail, école, mais aussi sport et loisirs, notamment grâce aux nombreuses associations de la commune qui vous attendent (l'Amicale, l'A.M.S., le Club de l'Amitié, De Fil en Aiguille, De la Plume aux Ciseaux, l'Éducation Canine, la Guinguette, Joie Forme et Santé, et Saint Père en Fête). Ce serait étonnant que parmi toutes celles-ci il n'y en ait pas une qui puisse vous séduire. Profitez en bien !



Sommaire

- Page 1 :** Le mot du Maire - L'édito
- Page 2 :** L'école municipale V. Meunier
- Page 3 :** Animation communale - Bibliothèque
- Gestion de la station d'épuration
- Page 4 et 5 :** Retour sur les derniers évènements
- Page 6 :** « Saint Père d'antan »
- Page 7 :** Evènements à venir - Travaux - Quizz
- Page 8 :** Les nouvelles du conseil municipal
- Agenda



Spectacle de l'école

Le vendredi 24 juin, nous avons organisé notre spectacle de fin d'année à la salle Blareau à Sully.

C'était un spectacle qui parlait du temps ; il y a eu beaucoup de monde et tout s'est bien passé.

Il y avait des chants, des danses et une histoire qu'on racontait.

On était tous contents de montrer ce qu'on savait faire même si ça faisait un peu peur de monter sur la scène.



A la fin, Monsieur Foulon a donné les dictionnaires aux CM2 qui partaient au collège.



La rentrée des classes

Cette année, nous sommes rentrés le jeudi 1^{er} septembre. Nous nous sommes regroupés dans notre grande cour (car nous sommes rentrés sous le soleil). Ensuite Rémi nous a dit dans quelle classe on était, enfin chacun notre tour nous sommes rentrés en classe.



Nous sommes allés demander aux élèves de l'école leur avis sur la rentrée et tout le monde a le même avis : nous ne sommes pas très heureux de revenir travailler, mais nous sommes heureux de retrouver nos ami(e)s !!!



Mais nous avons quand même plein de projets : cette année, nous avons choisi de travailler sur le thème des arts (tous les arts)

Voici nos adresses pour nous contacter ou vous abonner à notre journal La Pie (nous serons contents de vous répondre) :

- ecolestpere@wanadoo.fr
- Ecole Publique 1 rue des violettes 45600 Saint Père sur Loire
- site internet : <http://ecole.saintpere.free.fr>

Cette année, nous avons encore 6 classes :

- Celle des PS/MS avec Sophie Lange-Julie Barbery les maitresses et Josiane Poteau l'atsem. Dans leur classe ils sont 22, dont 7 PS et 15 MS.
- Celle des PS/GS avec Patricia Brun la maitresse et Sylvie Baudin l'atsem . Dans leur classe ils sont 22, dont 4 PS et 18 GS.
- Celle des CP avec Albane Petit la maitresse. Dans leur classe ils sont 13.
- Celle des Ce1 avec Julie Ciechelski et Chloé Delhommais, les maitresses. Dans leur classe ils sont 19.
- Celle des Ce2 avec Thierry Hurst le maitre. Dans leur classe ils sont 14.
- Enfin, notre classe, celle des Cm1 /Cm2. Avec Remi Bedu et Sarah Borgane. Dans notre classe nous sommes 30, dont 19 Cm1 et 11Cm2.

Voilà ; maintenant vous savez tout sur notre rentrée. Alors nous vous disons à bientôt pour de nouvelles aventures !!!

Les élèves de CM.





Aides aux devoirs

Une nouvelle année scolaire commence et l'aide aux devoirs accueillera de nouveaux élèves à encourager et à soutenir 2 fois par semaine (**lundi et jeudi de 16h15 à 17h15**) à partir du mois d'octobre.

Si vous souhaitez partager cette expérience enrichissante avec les bénévoles ; contactez Yvette Bouchard et Nathalie Thibault au 02 38 36 21 84.

Les bénévoles de l'aide aux devoirs

Animation communale



Les enfants participant à l'animation de la pause méridienne, avec Sandrine, l'animatrice municipale, préparent un spectacle sur le thème de la musique, intitulé "voyage musical". Il sera présenté vendredi 16 décembre à 17h30 à la salle polyvalente.

Un nouveau programme d'ateliers manuels sera proposé prochainement aux vacances de la Toussaint, sur inscription auprès de Sandrine à la bibliothèque.

Bibliothèque



Fini les vacances! Vive la culture!

La bibliothèque s'est enrichie d'un nouveau catalogue de nouveaux ouvrages, pour la rentrée littéraire, permettant à chaque lecteur de trouver une histoire à son goût.

Nouveauté de la rentrée : ouverture d'un mercredi sur 2 à compter du 7 septembre de 14h00 à 16h00. (Liste des mercredis ouverts affichée sur la porte de la bibliothèque).

Le prochain "café lecteurs" aura lieu le **vendredi 18 novembre à 15h**, et l'animation "bébés lecteurs" le **lundi 10 octobre à 9h30**.

Une exposition sur le thème de "Noël" sera présentée au mois de novembre.



gestion de la station d'épuration et du réseau d'assainissement

Depuis le 1er juillet 2016, la gestion de la station d'épuration et du réseau d'assainissement ont été attribués à la Lyonnaise des Eaux par une délégation de service public. Ce choix a été fait pour deux raisons :

1er : La loi du 21 juillet 2015 durcit la législation dans le traitement des eaux usées et les contrôles seront plus sé-

vères et pointilleux. Le personnel communal n'a ni les compétences requises ni le matériel pour répondre aux nouvelles exigences.

2ème : La future Communauté de Communes aura prochainement dans ses compétences, la gestion de l'assainissement. Les mairies n'auront plus la maîtrise. Notre village ne disposera que de 2 représentants parmi les 44 conseillers communautaires.

Il m'a semblé, donc, important dans ces conditions que le conseil municipal puisse anticiper en toute indépendance avant que nous subissions une décision de la Communauté de Communes où les représentants de Saint Père seront minoritaires. Ainsi, cette délégation de service public nous a permis de négocier avec la société choisie et de garder pendant de longues années un regard communal sur notre service d'assainissement.



Il me reste à vous parler du coût prochain du m3 d'eau traitée. Après une année sans hausse des tarifs, il nous faut reprendre celle-ci. Le budget assainissement est indépendant du budget communal (la loi SAPIN) et n'est alimenté que par la taxe d'assainissement dont une partie est basée sur les consommations d'eau utilisée. Les recettes sont donc variables, les dépenses restent importantes et incompressibles. Et, bien que nous soyons proches de l'équilibre, je tiens à préciser que la hausse nécessaire n'a rien à voir avec le fait d'être passé en D.S.P. Depuis un bon nombre d'années, le budget assainissement pose problème en matière de finances. En consultant les archives des délibérations du conseil municipal du 2 mars 1989, la municipalité de l'époque rencontrait les mêmes difficultés. Néanmoins, nous restons dans une tarification qui est dans la moyenne acceptable pour une commune de notre taille.

P. Foulon



La Fête de la St Pierre



C'est un repas, animé par la chanteuse NELL, servi à la salle polyvalente qui a été le point d'orgue de la Saint Pierre cette année. Cette journée s'est terminée par le traditionnel feu d'artifice devant un public clairsemé. Rendez vous l'année prochaine pour une version peut être différente.



La sympathique équipe des bénévoles de St Père en Fête.

Assemblée Générale et périple en vélo de L'A.M.S.



Après une assemblée générale conviviale et pleine de projets, la fin d'été fut sportive et touristique. Vingt-cinq membres se sont retrouvés en région Nantaise pour la VVN « Vélo Vino Nantaise » un périple cycliste de 280 km entre Loire et vignobles. Comme toujours la convivialité sportive était au rendez-vous, et les contrôles anti-dopage...négatifs !

Pour la 23ème saison l'AMS propose la Potirando en partenariat avec Saint-Père en Fête, une participation en équipes au Marathon de l'Espoir de Sully sur Loire, une semaine de ski en février, un projet de sortie voile en mer au printemps, un projet rando-vélo et multi-activités en Champagne autour des Grands Lacs fin août 2017.

Et aussi des rencontres Sport Co. mensuelles au gymnase de Saint-Benoît, un rendez-vous footing le lundi à 18h30 à la salle polyvalente, et chaque dimanche une randonnée pédestre ou marche nordique.



Durant cette 23^{ème} saison, une étude de faisabilité pour la construction associative et éducative d'un Futreau de Loire sera menée, pour une construction envisagée durant la 24ème saison et une descente de Loire pour la

25ème saison, quart de siècle d'AMS oblige !

Si vous avez envie de pratiquer du sport dans une ambiance chaleureuse, conviviale et constructive, n'hésitez plus ... venez nous rejoindre !



Retour sur quelques évènements (suite)



Les Guinguettes



C'est par un temps clément, comme l'année passée, que ce sont déroulées les 5 guinguettes annuelles. Plus de 1000 danseurs sont venus fouler les pistes de danse du vieux bourg.

Cette année les toilettes ont été rénovées par des bénévoles de l'association, grâce notamment à du matériel donné par des entreprises locales. MERCI encore à toutes ces personnes qui permettent que fonctionnent les associations à moindre coût.



Défilé du 14 juillet



La société musicale de Sully sur Loire nous a accompagnés pour le défilé du 14 juillet et Monsieur le Maire a été secondé par un jeune homme pour le dépôt de gerbe aux monuments aux morts.



Assemblée Générale de l'Amicale

Le vendredi 2 septembre se tenait l'assemblée générale de l'Amicale théâtrale de Saint Père.

La séance a débuté par le bilan de l'année passée. Cette dernière a été fructueuse tant par le nombre de spectateurs que par les comptes qui sont florissants.

Le bureau a été réélu à l'identique :
Secrétaire : Marie Louise Dequéant
Trésorière : Christine Masson
Vice- président : Luc Benoist
Présidente : Yolande Cloutier



La comédie qui a été choisie pour la saison 2017 s'intitule « Rififi chez les Bios » et a été écrite par Jean Paul Cantinaux.

Un nouvel acteur est venu se joindre à la troupe. Nous lui souhaitons la bienvenue.

A l'issue de cette réunion nous avons trinqué au succès de notre nouvelle pièce et nous donnerons, comme à l'accoutumée le meilleur de nous même pour satisfaire notre public.



Tir à l'arc sur cible 3D

Ce n'est pas moins de 200 archers qui ont foulé les bords de Loire le 15 septembre à Saint Père pour tirer sur des cibles pour le moins étranges dans la région. Nous sommes appelés à les revoir d'après les premières impressions des compétiteurs et de la compagnie des archers du Sullias, organisatrice de cette épreuve qualificative pour les championnats de France .





Ce texte est extrait du rapport qu'a réalisé la jeune étudiante qui a travaillé sur la reconstruction de Saint Père. On découvre que les inondations que nous avons connues cette année ne sont pas les premières et certainement pas les dernières.

Pour mieux comprendre les événements historiques, politiques et sociaux survenus à Saint-Père-sur-Loire après les catastrophes et les traumatismes de la Seconde Guerre mondiale, il convient de revenir sur l'histoire de la commune un siècle auparavant.



Commencer notre étude par l'analyse des anciens modes de vies ainsi que des activités primaires des habitants, dès la deuxième moitié du XIXème, nous permet de mieux saisir le caractère historique et urbain de la ville avant les destructions de 1940 tout en restant dans la période contemporaine de l'histoire de l'architecture.

La Loire constitue pour le paysage et le développement de l'ensemble des villes qu'elle dessert, un élément qui va dicter la façon de vivre des habitants depuis les temps anciens. La population de Saint-Père au début du XIXème siècle, se dédie principalement aux activités liées à la présence du fleuve, notamment des activités portuaires comme la pêche et le commerce, ainsi que l'agriculture.

Dans le lit de la Loire, en contrebas de la levée, se situe l'endroit nommé le « bourg » dont l'emplacement et les propriétés du sol suscitent l'intérêt des habitants et des marinières qui viennent s'installer par sa proximité avec le fleuve, permettant ainsi le développement d'une importante activité portuaire et commerciale dans la zone. Cette partie du village, au XIXème siècle, est désormais le point central de l'agglomération, comportant le port ainsi

que la plupart des maisons existantes dans l'ensemble la commune : notamment deux auberges près de la tête de pont, ainsi qu'un café fréquenté par les Saint-Pérois, les marinières et les habitants voisins venant de Sully ; l'église communale, le presbytère et des terrains destinés à l'élevage des animaux du côté gauche du pont.

Malgré les avantages économiques et topographiques que le secteur du bourg représente pour les habitants, l'arrivée des grandes crues de 1846, 1856, 1866, provoque le déséquilibre du terrain ainsi que le ravage d'une partie du pont et des nombreuses pertes matérielles. C'est en 1868 que les Ponts-et-Chaussées prennent en main le problème et entreprennent des travaux pour l'édification de levées, qui occasionnent un dénivellement du sol du bourg qui reste cinq mètres au-dessous du reste du village. Cette mesure destinée à protéger la commune de futures catastrophes, n'évite pas que la grande crue de 1872 submerge de cinq mètres le bourg, ce qui oblige la commune à faire appel une nouvelle fois à l'aide financière de l'État.

Les dommages provoqués par les inondations, le risque constant de nouvelles crues ainsi que le début de l'ère industrielle dans le village marquée par l'arrivée de la locomotive dans les années 1880 poussent une partie de la population à s'installer au-delà du bourg. Ainsi le changement de secteur d'activité et le déplacement des terrains d'exploitation suscitent une modification dans l'organisation urbaine de St-Père.





St Père sur Loire
Dimanche 25 Sept (Vieux Bourg)

VIDE GRENIERS **2€/ml**
Réservé aux particuliers - Emplacement donné au fur et à mesure des arrivées



Sur place (7h à 18h)
Inscriptions
Buvette - restauration

+ d'infos : 02 38 36 47 35

St Père sur Loire
Dimanche 2 Octobre **9^{ème}**

Rendez-vous : Salle polyvalente
POTIRANDO
3 CIRCUITS

8h00	18 km	4€
9h00	12 km	3€
10h00	7 km	2€

Organisée par :
- Saint-Père en Fête
- Association Multi-Sports de St Père



Fête des classes
6
dimanche 13 novembre,

- Voici le programme:
- 10h30 retrouvailles à la salle polyvalente.
 - Promenade aux vignes.
 - 11h30 photo sur le perron de l'église.
 - 12h30 apéritif, repas
 - Animations: Rallye photo, quiz musical...

La préparation pour la fête des classes est bien engagée ! Et le cru 2016 s'annonce comme une grande année ou l'on attend pas moins de 60 convives,



Travaux dans la commune



(fenêtres) de la salle polyvalente ont été changées, il reste les issues de secours et la porte d'entrée, cela ne devrait pas tarder. Tous ces travaux vont encore permettre à la commune de réaliser des économies.

Pendant la période estivale, certains travaux prévus dans la commune ont été réalisés, notamment le changement de 23 luminaires rue de l'église, rue de berry, rue de la motte, rue du muguet et rue de sologne. Les huisseries



À la découverte de St Père



Réponse du PSP 25:
Il s'agissait du tronc d'arbre près du pont qui a été rongé par un castor.

Où se trouve se trouve message bizarre ?



Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 23/06/2016 :

PROPOSITION VISANT A SOUTENIR LE PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT COMPETENT EN MATIERE DE FOURRIERE ANIMALE ET FORMANT LE VŒU D'Y ADHERER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Maires du Loiret et forme donc le vœu que soit déclenchée une procédure de création d'un syndicat intercommunal de niveau départemental compétent pour gérer la fourrière animale des Communes qui en sont membres. Il précise qu'il prévoit d'y adhérer si la structure devait être effectivement créée.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES PROPOSE PAR LA SOCIETE SEGILOG

Le Conseil Municipal décide de renouveler, pour une durée de 3 ans, le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services proposé par la Société SEGILOG.

APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE PORTANT FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL D'OR ET FORET ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS AVEC EXTENSION DU PERIMETRE A LA COMMUNE DE VANNES-SUR-COSSON

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la fusion de la Communauté de Communes de Val d'Or et Forêt et de la Communauté de Communes du Sullias avec extension du périmètre à la Commune de VANNES-SUR-COSSON.

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGENCE LOIRET NUMERIQUE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Loiret Numérique.

PROPOSITION DE REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES MEMBRES POUR 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la répartition dérogatoire dite libre, en fixant les modalités du prélèvement de 639 907 € comme suit :

- Communauté de Communes du Sullias : 534 000 €
- Communes membres : 105 907 € dont 7 520 € pour Saint Père sur Loire.

PARTICIPATIONS 2016 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE LOGEMENT

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2016, sa participation au financement des

- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0,11 €/habitant, soit 109,78 €,
- Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0,77 €/habitant, soit 768,46 €.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1/ Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du service public de collecte, stockage et de traitement de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le choix de l'entreprise SUEZ en tant que délégataire du service public de collecte, stockage et traitement de l'assainissement ainsi que les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes.

2/ Admissions en non-valeur

La créance ayant été recouvrée, son examen est retiré de l'ordre du jour.

3/ Adoption du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, peut être consulté en mairie ou sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

RESTAURATION SCOLAIRE

1/ Révision des tarifs au 01/09/2016

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, de fixer, au 1er septembre 2016, le prix du repas pris au restaurant scolaire à :

- 3,00 € pour la Catégorie n°1 (enfants),
- 6,00 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).

2/ Mise à jour du règlement intérieur

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (par 13 voix POUR et 2 abstentions) et dans sa totalité, le règlement intérieur du restaurant scolaire actualisé pour l'année 2016/2017.

GARDERIE PERISCOLAIRE

1/ Maintien des tarifs au 01/09/2016

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de ne pas modifier au 01/09/2016 :

- le forfait journalier de la garderie périscolaire pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels fixé à 2,50 €,
- le forfait hebdomadaire établi à 11,00 €.

2/ Mise à jour du règlement intérieur

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (par 13 voix POUR et 2 abstentions) et dans sa totalité, le règlement intérieur de la garderie périscolaire actualisé pour l'année 2016/2017.

3/ Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de cinq titres de recettes irrécouvrables émis en 2012 et 2013 pour un montant global de 19,00 € correspondant à des factures de garderie impayées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la manifestation organisée pour l'utilisation du Pont SNCF en piste cyclable qui a réuni 300 personnes et recueilli plus de 500 signatures.
- Il informe l'assemblée que les travaux de remplacement des portes et fenêtres de la salle polyvalente vont être subventionnés à 70 % au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.
- Il ajoute que, suite aux inondations, la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour l'activité agricole.
- Il informe le Conseil Municipal de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et annonce la prochaine phase de concertation publique.
- M. CLOUTIER fait le compte rendu des principales grandes lignes du nouveau PPRI.
- Le Maire rappelle que la Loi LABBE interdit l'utilisation de produits phytosanitaires à compter du 01/01/2017 hormis dans les cimetières.
- Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au maintien du CCAS sous sa forme actuelle soulignant que même si sa dissolution était prononcée, l'action sociale communale ne serait, en aucun cas, remise en cause.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84
Fax : 02.38.36.53.67
saintperesurloire@wanadoo.fr
www.saintperesurloire.fr

Agenda

02 octobre

07 octobre

19 octobre

05 novembre

13 novembre

10 décembre

11 décembre

16 décembre

AMS + SPEF

St Père en Fête

La Guinguette

Joie Forme et Santé

Mairie

Education canine

Education canine

École V. MEUNIER

Potirando

Assemblée Générale

Assemblée Générale

Assemblée Générale

Fête des Classes « 6 »

Concours de chien d'utilité en Rjng

Concours de chien d'utilité en Rjng

Spectacle de Noël

